

Paris, le 19 septembre 2024

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS
autorisé par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2024 et
mis en œuvre sur délégation du Conseil d'administration du 31 juillet 2024

Le présent descriptif du programme de rachat d'actions est établi conformément aux dispositions des articles 241-2 et 241-3 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

1. Date de l'assemblée générale mixte ayant autorisé le programme de rachat d'actions et de la délégation du Conseil d'administration

L'autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société a été approuvée par l'assemblée générale mixte du 13 juin 2024 (22^{ème} résolution). Elle est mise en œuvre sur délégation du Conseil d'administration du 31 juillet 2024.

2. Nombre de titres et part du capital détenus par la Société

Au 19 septembre 2024, la Société détient 338 187 actions, représentant 0,1 % de son capital social. Ces actions sont intégralement affectées aux bénéficiaires d'actions de performance et de plans de souscription ou d'achat d'actions.

3. Objectif du programme de rachat

Le présent programme de rachat d'actions a pour objectif d'acquérir 1 200 000 actions, soit 0,42 % du capital social au 19 septembre 2024, en vue de les attribuer aux principaux dirigeants et salariés de la Société.

Le programme de rachat d'actions sera réalisé par un prestataire de services d'investissement au titre d'un mandat indépendant pour la réalisation de ces achats.

4. Modalités du programme de rachat

Au 19 septembre 2024, le capital social s'élève à 192 707 017,64 euros, divisé en 283 392 673 actions. L'Assemblée générale a fixé la part maximale du capital susceptible d'être détenue par la Société à 10 % du nombre d'actions composant le capital social à la date de réalisation des achats, soit un nombre théorique de 28,34 millions d'actions.

Le prix maximum d'achat fixé par l'Assemblée générale a été fixé à 60 euros par action.

Le Conseil d'administration du 31 juillet 2024 a limité la mise en œuvre du présent programme de rachat à 1 200 000 actions (pour un montant total maximum de 30 millions d'euros), représentant 0,42 % du capital social, hors prise en compte du nombre d'actions détenues par la Société.

5. Durée du programme de rachat

Le programme de rachat sera mis en œuvre à compter du 19 septembre 2024 et pour une durée expirant le 1^{er} octobre 2024.